

PAR COURRIEL

Québec, le 12 février 2025



N/Réf. : DA2425-91

Objet : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)



Par la présente, nous donnons suite à votre demande reçue le 13 janvier 2025 visant à obtenir :

« Toute lettre, courriel, directive, circulaire ministérielle, correspondance ou autre communication de la part d'un sous-ministre, d'un sous-ministre associé, du ou de la ministre ou encore de son cabinet concernant le respect des enveloppes budgétaires ou l'importance de ne pas dépasser les cibles budgétaires et de ne pas présenter de solde négatif durant l'exercice financier 2024-2025 ».

En réponse à votre demande, nous vous transmettons une partie des documents que le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) détient. Toutefois, nous vous précisons que certaines informations sont masquées puisqu'elles ne sont pas visées par votre demande.

Également, nous vous informons que d'autres documents détenus par le MCN appartiennent à un autre organisme public. Ainsi, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après nommée « Loi sur l'accès »)*, nous vous invitons à formuler votre demande auprès du responsable de l'accès aux documents de l'organisme public concerné, dont les coordonnées sont les suivantes :

...2

Secrétariat du Conseil du trésor

Monsieur Maxime Perreault
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels
875, Grande Allée Est, 4^e, secteur 100
Québec (Québec) G1R 5R8
Tél. : 418 655-9390
accès-prp@sct.gouv.qc.ca

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès*, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la présente. À cet effet, vous trouverez, ci-joint, le texte des articles précités ainsi qu'une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie d'agréer, [REDACTED] nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Isabelle Goulet

De: Mailhot, Alexandre
Envoyé: 15 octobre 2024 14:53
À: Goulet, Sylvain; Kelly, Jonathan; Bouchard, Serge; Martel, Mylène; Roussy, Dave; Girard, Lise
Cc: Giguère, Renée; Dumont, Étienne
Objet: Note de service - Respect des enveloppes budgétaires
Pièces jointes: NS_SMASOC_Respect budget_Octobre 2024.pdf

Bonjour,

Je vous invite à prendre connaissance de la note ci-jointe.

Merci de votre attention,

Geneviève Dubé pour :

Alexandre Mailhot

Sous-ministre adjoint aux services à l'organisation et aux clientèles
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

880, chemin Sainte-Foy, 8^e étage, Québec (Québec) G1S 2L2

Alexandre.Mailhot@mcn.gouv.qc.ca

Quebec.ca/gouv/ministere/cybersecurite-numerique

Suivez le Ministère
sur les médias sociaux!



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Note de service

DESTINATAIRES : Sous-ministres adjoints

EXPÉDITEUR : Alexandre Mailhot
Sous-ministre adjoint aux services à l'organisation et aux clientèles

DATE : Le 15 octobre 2024

OBJET : Respect des enveloppes budgétaires

Tel que discuté lors du Comité de coordination du 1^{er} octobre 2024, le ministère de la Cybersécurité et du Numérique fait face à des défis sur le plan budgétaire. Par conséquent, il vous est demandé de contribuer à la mise en place des mesures nécessaires permettant d'assurer le respect des enveloppes budgétaires pour l'exercice financier 2024-2025.

Pour ce faire, les prévisions du suivi budgétaire du 30 septembre 2024 devront être effectuées avec précision et rigueur. Les besoins essentiels et incontournables pour le dernier semestre de l'exercice financier devront être en adéquation avec un portrait juste de la capacité organisationnelle.

Je compte sur votre collaboration habituelle afin que vos directeurs généraux assignés à l'exercice puissent supporter la Direction générale des finances (DGF) dans le cadre de cette démarche importante.

Votre implication est essentielle à l'atteinte des objectifs organisationnels et je vous en remercie à l'avance.

c. c. M^{me} Renée Giguère, secrétaire générale
M. Étienne Dumont, CPA, directeur général des finances p. i.